LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE - QUE FAIRE ? -

MÉMO À DESTINATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



VÉRIFIER L'ACCÈS AU TARIF SO-CIAL

Le tarif social est en principe octroyé automatiquement mais pas toujours.

https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/tarif-social-pour-lelectricite

CONDITIONS HABITUELLES (EN BREF)

- Bénéficiaire RIS ERIS avance GRAPA ou sur allocation personne handicapée → CPAS
- Allocation aux personnes handicapées en raison d'une incapacité de travail permanente de 65%
 SPF Sécurité sociale – DGPH
- Une allocation d'aide aux personnes âgées → IRIS-CARE
- Une allocation familiale supplémentaire pour les enfants souffrant d'une incapacité physique ou mentale avec un score minimum de 4 points dans le pilier 1 de l'échelle médico-sociale → caisse d'allocations familiales
- La garantie de revenus aux personnes âgées (GRA-PA) une allocation d'aide aux personnes âgées une allocation pour l'aide d'une tierce personne
 SPF pensions
- Locataire d'un appartement social (SISP, CPAS, AIS agréées, Fonds du Logement) dont le chauffage au gaz naturel dépend d'une installation collective
 Société propriétaire/gestionnaire du logement

CONDITIONS « CRISE HAUSSE DES PRIX »

 Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) - mesure d'application jusqu'au 31 mars 2023 → Mutuelle

VÉRIFIER LE TYPE DE CONTRAT D'ÉNERGIE

FIXE

Si le contrat a été souscrit avant la hausse des prix, ne surtout pas changer. Se poser la question quand l'échéance approche.

VARIABLE

Les prix vont évoluer avec les prix du marché. Comparez régulièrement les offres pour trouver la plus avantageuse. Pour vérifier le contrat, obtenir la meilleure offre, faire valoir ses droits, ... → Infor GazElec (gratuit - accessible à tous - indépendant)

SOLLICITER UNE AIDE DU CPAS

En cas de difficulté de paiement, les CPAS disposent de fonds (augmentés avec la crise) pour :

- · Aider au paiement des factures
- Prendre des mesures préventives (entretien de la chaudière, petit matériel pour améliorer le logement, réparations, ...)
- Analyser la situation, aider à la négociation d'un plan de paiement, ...
- → Service énergie du CPAS de sa commune (accessible à toutes les personnes en situation de besoin)



SOLLICITER LE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ

En cas de difficultés récurrentes de paiement, de risque de surendettement et/ou si l'aide du CPAS n'est pas possible, le statut de client protégé permet

- Suspendre les procédures de recouvrement
- · Bénéficier du tarif social le temps de rembourser sa

Pour l'obtenir, il faut :

- 1e Une mise en demeure
- 2e Être :
 - * En médiation de dettes, en règlement collectif de dettes, BIM ou déjà bénéficiaire du tarif social → demande via Sibelga
 - * En situation de besoin -> demande via le CPAS
 - * Titulaire de revenus qui ne dépassent pas un certain plafond → demande via BRUGEL

Attention les plafonds ont été fortement rehaussés depuis le 01/04/2022!

→ Infor GazElec peut aider à solliciter le statut de client protégé

SOLLICITER LA FOURNITURE **GARANTIE**

Lorsqu'un ménage ne parvient plus à souscrire un contrat d'énergie auprès d'un fournisseur commercial, il peut solliciter auprès du CPAS « la fourniture garantie ».

→ Service énergie du CPAS de sa commune

VÉRIFIER QUE LES MESURES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNE-MENT SOIENT BIEN APPLIOUÉES **PAR LE FOURNISSEUR:**

- TVA 6% sur l'électricité du 01/03 au 31/03/23 (vérifier sur le décompte annuel)
- TVA 6% sur le gaz du 01/04 au 31/03/23 (vérifier sur le décompte annuel)
- · Prime chauffage de 100€ versée par le fournisseur entre le 18/04 et le 31/07 sous la forme d'une déduction de la facture d'acompte ou sur la facture annuelle.
- Prime mazout de 225€ Plus d'infos sur les modalités : https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/ prix-de-lenergie/mesures-gouvernementales-et/ octroi-dune-allocation-de-225

ADRESSES UTILES

Le Centre d'Appui SocialEnergie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

02 526 03 00

E-mail socialenergie@fdss.be Site http://www.socialenergie.be

Infor GazElec

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à

17h, à l'exception du jeudi matin

02 209 21 90 E-mail info@gazelec.info

Site http://www.inforgazelec.be

Bruael

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Tél. 0800 97 198 ou 02 563 02 00

E-mail info@brugel.brussels

Site https://www.brugel.brussels/

Sibelga

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Tél. 02 549 41 00

Site https://www.sibelga.be/fr

Services énergie des CPAS

Pour un premier RDV au CPAS, les documents à apporter sont:

- · Factures d'énergie
- · Pièce d'identité
- · Documents utiles pour établir un budget

Anderlecht 02 529 41 20 (option 4)

Auderahem 02 679 94 10

Berchem Ste-Agathe 02 482 16 35 - 02 482 13 55 Bruxelles 02 563 53 11

Allo? Aide Sociale

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. 0800 35 243

Site https://auboutdufil.be















